

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absent excusé :***

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.  
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,  
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

***Absent :***

M. PARENT Michael.

***Secrétaire de séance :*** Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

## Délibération n°2020D091 - Développement Economique Et Acquisitions Foncières - ZA du Paradis de Lestrem – Vente par la CCFL d’une partie de la parcelle AB82 à M. et Mme VANHOOREN.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération n°2020D034 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative à la vente d’une partie de la parcelle AB89 à M. et Mme VANHOOREN ;

La ZA du Paradis sur la commune de Lestrem est aujourd’hui finalisée et aménagée. Deux entreprises s’y sont installées, à savoir :

- LMS pour 04 ha 86 a 93 ca, vente officialisée par un acte notarié en date du 6 juin 2019,
- Cougnaud pour 03 ha 99 a 77 ca, vente officialisée par un acte notarié en date du 29 janvier 2020.

Il ne reste, à ce jour, qu’un délaissé de 1 350m<sup>2</sup> dont les riverains M. et Mme VANHOOREN souhaitent se porter acquéreurs étant donné que ce délaissé est en continuité de leur jardin.

Ces 1 350m<sup>2</sup> faisant actuellement partie de la parcelle AB82, une nouvelle dénomination lui sera alors affectée par les services cadastraux.

La CCFL a mandaté l’avis de France Domaine qui estime la valeur vénale de cette parcelle à 5€/m<sup>2</sup>. Monsieur VANHOOREN s’engageant à remettre la parcelle en état à ses frais, le prix de vente proposé est de 4€/m<sup>2</sup>.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- AUTORISER la vente d’une partie des parcelles AB82, ou parcelle nouvellement numérotée à hauteur de 1 350m<sup>2</sup> environ au prix de 4 euros du m<sup>2</sup>. Cette vente, ainsi que celle de la parcelle AB89, seront réalisées par acte notarié, dont les frais d’acquisition seront à la charge de l’acquéreur ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20201217-2020D091-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201217-2020D091-DE